



Combien vous coûte
votre temps partiel?

Par Julie Bisson PAGE 3

AG virtuelle

Par Karina Therrien PAGE 7

Structure de poste/surcharge

Par Sylvie Leduc et Lynda LeBlanc
PAGE 5

Les offres patronales méprisantes dérisoires

100%

PAGE 8 à 11



REFUSÉ

Mot de votre président,
M. Guy Brochu
PAGE 2

À l'aube des défis qui nous attendent :
se rassembler plutôt que se diviser.

Par Caroline Flageol



? ? ? ? ?
QUIZ?
? ? ? ? ?
PAGE 6

Dépôt du
gâteau
devant le
bureau du
premier ministre
Page 19

Mot du président

Le gouvernement Legault ignore les professionnelles en soins.

Nous sommes au tout début de la deuxième vague de la pandémie et les professionnelles en soins n'ont toujours pas réussi à renouveler leur contrat de travail.

C'est pratiquement indécent de la part d'un gouvernement de ne pas répondre présent aux demandes des professionnelles en soins du Québec. Elles ont pourtant été bien présentes depuis le tout début de cette catastrophe sanitaire. Elles n'ont plus de contrat de travail qui les lie avec le gouvernement depuis mars dernier.

Malgré l'accalmie des dernières semaines, notre gouvernement a continué de faire la sourde oreille à un tel point que lors du dernier dépôt patronal, il nous a démontré qu'il veut encore sabrer dans nos conditions de travail malgré le contexte que nous vivons.

M. Legault; veuillez prendre le dictionnaire et voir la définition du mot "contrat".

Selon mon dictionnaire, c'est un engagement liant un employeur et un salarié, pour lequel le salarié met au service de l'employeur et sous son autorité, son activité moyennant rémunération.

L'ensemble des dictionnaires que j'ai consultés, parlent d'engagement. Un engagement doit être réciproque M. Legault !

Vous demandez aux infirmières, inhalothérapeutes, infirmières auxiliaires et perfusionnistes cliniques de s'engager à maintenir le réseau de la santé pendant cette crise historique sans aucun engagement de votre part ?

Nos professionnelles en soins vont combattre la COVID-19 et mettre leur santé à risque, sans connaître les conditions de travail et salariales que vous leur réservez pour le futur ?

" Je doit être dans un cauchemar, réveillé moi quelqu'un ! "

Comme si vous demandiez à un surfeur d'affronter la vague sans planche et de marcher sur l'eau ! /&*%

Le réseau de la santé est en train de se noyer sous la pénurie de personnel, la démotivation, le manque de reconnaissance et sous le mépris de la part des Caquistes.

Vous dite dans tout les médias, que le réseau de la santé est fragile, « *Je vous donne raison !* » tellement qu'il craque de partout mais vous continuez à tout faire pour le détruire à coup de décret, de votre mauvaise volonté de négocier une nouvelle convention collective qui pourrait être un outil pour reconstruire un réseau de la santé " en santé".

M. Legault vous avez pris vos vacances cet été, disant que vous étiez épuisé. Imaginez ! Les professionnelles au front l'étaient autant que vous mais n'ont pas toutes eu la chance de prendre des vacances.

Chassez-vous de l'idée d'imposer encore des décrets comme à la première vague car vous risquez de provoquer d'autres départs massifs et d'être bien seul avec votre gang à Québec pour affronter cette vague.

Pour garder les professionnelles en soins dans le réseau, le gouvernement doit apprendre à gérer la crise à coup de collaboration au lieu de répression.

Nous sommes la solution mais on nous ignore.

Guy Brochu

Président du SPSS-CHUM FIQ

Combien vous coûte votre temps partiel ?

Le choix de travailler à temps partiel est un choix qui peut être motivé par plusieurs raisons. Que ce soit pour profiter davantage de la vie, en améliorer sa condition ou pour s'occuper de sa famille, cette décision très personnelle peut être malheureusement lourde de conséquences, l'heure de la retraite arrivée.

Dans notre société, c'est souvent la femme d'un couple qui décide de sacrifier sa carrière pour s'occuper de sa famille, en s'appauvrissant financièrement en même temps. De l'autre côté, l'homme souvent en profite pour solidifier sa carrière et par le fait même, enrichir sa retraite. Quels sont donc les impacts de travailler à temps partiel sur notre fond de pension.?

La différence est dans le calcul du montant que vous recevrez à votre retraite.

Premièrement, il y a le salaire admissible pour le calcul. Le salaire admissible pour les professionnelles en soins est composé du salaire de base et de certains montants forfaitaires. Les primes, allocations, temps supplémentaire et les bénéfices marginaux sont EXCLUS de ce calcul. Concrètement, si vous travaillez à temps

complet, que votre salaire de base (inscrit sur les échelles salariales) est de 65 000\$ par année et que vous travaillez aux soins intensif de soir (15% de prime de soins intensifs plus 8% de prime de soir), c'est 65 000\$ qui va être utilisé pour le calcul. Eh oui, vous avez bien compris, si vous êtes à temps partiel, 7 jours/quinzaine par exemple, votre salaire admissible pour le calcul est de 70% de 65000 \$, soit 45 500\$.

Qu'est-ce que ça donne concrètement la retraite venue? Et pourquoi je suis perdante si je suis à temps partiel?

Le montant de la rente est calculé comme suit :
 $2\% \times (\text{Nombre d'années de service pour le calcul}) \times (\text{la moyenne du salaire de base des 5 meilleures années}) = \text{la rente de base annuelle.}$

Pour une salariée à temps complet, qui a travaillé 35 ans et qui termine sa carrière à 65 000\$ de salaire de base annuel, ça donne :
 $2\% \times 35 \text{ ans} \times 65\,000\$ = 45\,500 \text{ \$/an}$

Mais, direz-vous, moi aussi j'ai travaillé 35 ans, à 7/15, pourquoi je

n'aurais pas le même montant?

En fait, non.

Comme vous étiez à temps partiel, pour chaque année de service, vous avez travaillé 0.7 an par année de service. Donc, voici ce que votre calcul donnera

$2\% \times 24.5 \text{ ans} \times 65000\$ = 31\,850 \text{ \$/an}$

Il y a donc une différence importante.

Il y a cependant une solution : occuper un poste à temps complet pour les 5 dernières années de votre carrière. À ce moment, les enfants ont moins besoin de votre présence. Vous pouvez davantage penser à votre carrière.

Nous, les femmes, donnons beaucoup dans notre vie professionnelle pour accommoder notre vie familiale. Mais une retraite, ça se planifie seule : nous avons le droit de penser à nous.

N.B Premièrement, sachez que vous ne cotisez pas à votre fond de pension lorsque vous êtes en congé de maternité. Vous pouvez cependant le racheter à votre retour, ce qui est très recommandé. Nous ne discuterons pas de cet aspect dans cet article.

*Julie Bisson
Interim 4e v-p inhalothérapeute
mandat condition féminine*



À l'aube des défis qui nous attendent : se rassembler plutôt que se diviser.

Bonjour chers membres.

"N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant." Simone de Beauvoir

Je suis représentante syndicale depuis plus de douze ans. J'ai été, bien entendu, préparée professionnellement à des plans d'urgence et j'ai appris également les grandes batailles syndicales, celle faite pour obtenir des droits parentaux, la longue saga judiciaire avec le gouvernement pour faire valoir l'équité salariale pour tous les titres d'emplois, ou bien les négociations qui, année après année, se butent aux discours des gouvernements qui souhaitent toujours faire plus avec moins, tout en pressant le citron des professionnelles en soins.

Et plus près de nous, tout récemment, nous avons deux jeunes avocates qui ont des chances d'être entendues en Cours Suprême au sujet des arrêtés ministériels, qui ont été reconduits plus de 16 fois par le gouvernement Legault. Ces arrêtés ministériels ne sont plus justifiés et servent à pallier à des problèmes administratifs qui étaient présents bien avant la crise de la COVID.

Et pourtant, que nous soyons infirmières, infirmières auxiliaires, inhalothérapeutes ou bien perfusionniste cliniques, nous remplissons des rôles essentiels pour répondre aux besoins de santé de la population. Sans nous, le système de santé public s'écroulerait.

Parmi les travailleurs de la santé, nous sommes plus de 80 % de femmes qui y œuvrons: mères de familles, proches aidantes qui, malgré la détérioration des conditions de travail, persévérons et continuons à prendre soin de tous. Une meilleure conciliation travail-famille serait nécessaire et nous aiderait à améliorer notre situation professionnelle et familiale.

Je l'avoue, et je pense que je ne suis pas la seule, je n'avais jamais imaginé la pandémie à travers laquelle nous venons de passer. Je n'avais pas imaginé combien nous serions encore plus sollicitées comme professionnelles en soins et comme femmes. Le 13 mars dernier, tout a été remis en question brutalement et plus que jamais nous avons dû repenser notre vie aussi bien familiale que professionnelle. Les ordres venaient d'en haut à



coup d'arrêtés ministériels, de directives de la Santé publique plus ou moins claires, la gestion des équipements de protection était aléatoire et nous assistions collectivement à une hécatombe dans les CHSLD. Nos parents et nos grands-parents devenaient soudainement les premières victimes du virus mais aussi de plus de deux décennies de mauvaise gestion. Et on attendait de nous, alors que nous devions nous engager humainement et professionnellement en changeant nos horaires de travail, en jonglant avec la garde des enfants, en anticipant notre propre contamination, que nous fassions des miracles. Nous avons dû nous battre pour nos droits durant la première vague COVID et faire valoir nos compétences comme jamais.

La première vague est maintenant passée et je retiens que c'est ensemble que nous sommes passées au travers, je retiens aussi notre engagement comme femmes. On le sait, c'est historique, les femmes permettent de passer à travers les grandes crises, leur rôle reste souvent dans l'ombre et il est souvent omis. Cette fois-ci, n'oublions pas le rôle que nous avons joué et identifions ce qui fait notre force: faire valoir notre expertise et mettre sur la place publique nos revendications.

Au-delà de nos appartenances professionnelles, les défis qui nous attendent, que ce soit lors d'une deuxième vague de contamination ou bien la négociation de nos conditions de travail, appelleront une fois de plus à la solidarité et à compter sur la force de ce que nous rassemble plutôt que ce qui nous différencie. Nous aurons à améliorer nos conditions de travail et à défendre nos droits, indissociables de nos réalités de femmes. La crise que nous venons de traverser pourrait être l'occasion de renverser des années d'exploitation de notre engagement humain et de don de soi. J'y crois.

Quand il y aura des manifestations, nous espérons vous voir en grand nombre car ne l'oublions pas:

L'union fait la force! J'y serai, et vous?

Caroline Marie Flageol
Agente Syndicale SPSS-CHUM FIQ
7 septembre 2020



SAVIEZ-VOUS QUE , toute nouvelle infirmière ou infirmière auxiliaire qui arrive au CHUM est orientée et stabilisée durant 3 mois?

Présentement, une révision des structures de postes d'infirmières et d'infirmières auxiliaires est en cours par la DSI pour les unités de médecine-chirurgie du CHUM.

Régulièrement, lorsque vous nous envoyez des formulaires de surcharge de travail, nous intervenons auprès des relations de travail et de la DSI lorsque nécessaire, afin de revoir l'organisation du travail et corriger les situations problématiques.

Nous vous encourageons à dénoncer toute surcharge de travail à votre syndicat soit en appelant au 31492 ou 26593, soit en faxant au 7356, soit en nous écrivant par courriel au : spss.tot.chum@ssss.gouv.qc.ca

Vous pouvez également compléter le formulaire de soins sécuritaires disponible sur le site de la FIQ au :

fiqsante.qc.ca (à la page principale du site, vous retrouverez à votre droite l'icone du formulaire.)



Ce formulaire nous est transmis pour que nous puissions vous contacter et intervenir localement sur les problématiques que vous dénoncez. La FIQ comptabilise ces formulaires au niveau national et l'utilise comme argumentaire pour dénoncer les conditions de travail difficiles des professionnelles en soins au Québec.

Vos responsables Mmes Lynda LeBlanc et Sylvie Leduc

À venir,

**Application FIQ ;
le temps supplémentaire
obligatoire recensé en temps
réel.**

Automne 2020



VRAI ou **FAUX** ?

TESTEZ VOS CONNAISSANCES

- Question 1. **Les 75 000 membres de la FIQ à travers le Québec, payent le même taux de cotisation syndicale.**
- Question 2. **Les cotisations syndicales prélevées sur nos paies sont versées directement à la FIQ.**
- Question 3. **La FIQ répond aux membres et intervient auprès des employeurs.**
- Question 4. **Nous avons deux conventions collectives.**
- Question 5. **Une convention collective = contrat de travail.**
- Question 6. **Nous sommes sans contrat de travail depuis el 1er avril 2020.**
- Question 7. **La Négó est débutée depuis octobre 2019.**
- Question 8. **La FIQ et l'APTS ont créé une alliance pour la présente Négó.**
- Question 9. **Une convention collective ne peut déroger des normes et lois encadrant le travail.**
- Question 10. **Le réseau de la santé et services sociaux représente près de la moitié du secteur public au Québec.**

Réponses page 14 à 16

Quiz créé par Mylène Durocher ,
trésorière au SPSS-CHUM FIQ

Assemblée générale virtuelle

par Karina Therrien 4e v-p infirmière auxiliaire
mandat mobilisation et communication

Les démarches pour faire des assemblées générales virtuelles étaient déjà enclenchées au cours de la dernière année. Il a fallu qu'une pandémie mondiale nous tombe sur la tête pour que nous fassions officiellement le saut en mode virtuel.

Nous devons nous adapter, autant que vous, à l'improvisation de notre gouvernement concernant les normes de distanciation : une journée, les rassemblements maximum doivent se limiter à 250 personnes, la veille à 50 et le lendemain on est à 25. Ce n'est pas évident de jongler avec tous cela. Disons que ça complexifie la négo de notre prochaine convention collective nationale où nous avons besoin de se rassembler pour prendre des décisions qui dicteront nos 3 prochaines années.



C'est là que le virtuel devient notre nouvel ami pour rester en contact avec vous. Notre première assemblée générale virtuelle a eu lieu le 16 septembre dernier. Pour une pratique, ça s'est bien déroulée et avons reçu de bons commentaires de votre part. Le taux de participation était plus élevées que le présentiel. Par contre, les débats en personnes, là où les émotions sont palpables, nous manquent tout de même.

Quelques recommandations pour optimiser la réunion virtuelle:

1) Ouvrir la réunion à partir de l'application Zoom. Cela permet d'avoir accès à toutes les options : la main pour poser une question, la fenêtre de vote etc....

2) Être branché à une connexion internet murale avec un ordinateur afin d'avoir un meilleur réseau internet.

3) Ne pas hésiter à poser des questions à l'hôte, si vous avez des difficultés. Il nous fera plaisir de vous aider.

« L'automne sera syndicalement chaud et achalandé! »

Il sera important de suivre nos réseaux sociaux et surveiller vos courriels. Vous serez de plus en plus convoquées à des assemblées générales afin de prendre des décisions importantes. Le vote final de la convention collective se fera par scrutin.

Nous toutes ensemble, les professionnelles de la santé, sommes plus que jamais la solution pour améliorer nos conditions de travail.

Les négociations de la fonction publique sont régies par une loi. De par cette loi, notre négociation a débuté depuis octobre 2019, où les syndicats ont déposé leurs premières demandes. Les négociations se discutent en 2 volets :



Mais à la FiQ on s’y prépare depuis décembre 2018! Avec entre autre la création du conseil de négo qui est composé de 32 représentantes, soit une par syndicat. Et comme il n’y avait pas de perfusionniste clinique ni d’inhalothérapeute, il y a eu des élections pour ces deux titres emploi. Lynda Leblanc a été nommée représentante pour le SPSS du CHUM et Mylène Durocher a été élue comme représentante des inhalothérapeutes. L’alliance avec l’APTS pour la négociation Intersectorielle est aussi un point marquant de décembre 2018.

HISTORIQUE DE LA NÉGO

- > Décembre 2018 → Structure de la négo et Alliance avec APTS
- > Hiver/printemps 2019 → Consultations: aux membres, syndicats, conseillères FIQ
- > Été/automne 2019 → Adoption du projet Négo en Assemblées Générales
- > 24 octobre 2019 → Dépôt **Sectoriel** FIQ / **Réponse du gouvernement 12 décembre 2019**
- > 29 octobre 2019 → Dépôt **Intersectoriel** Alliance FIQ/APTS / **Réponse 17 décembre**
- > 30 octobre 2019 → Nouvelle loi des Services Essentiels
- > 15 mars 2020 * COVID * COVID * Négo suspendue
- > 16 mars 2020 → Négo accélérée
- > 30 mars 2020 → 1^{er} Arrêté Ministériel
- > 21 mai 2020 → **2^{ème} Dépôt Intersectoriel du gouvernement**
- > 1 juin 2020 → Contre proposition FIQ **Sectorielle**
- > 5 juin 2020 → Contre proposition **Intersectorielle** Alliance FIQ/APTS
- > 17 septembre → **2^{ème} Dépôt Sectoriel du gouvernement!**

À ce jour, de par ses offres, les divers point de presse, entrevues, conférences...
il est évident que

LE GOUVERNEMENT:

- Ne reconnaît pas les conditions de travail misérables du réseau
- Ne reconnaît pas la charge de travail et mentale ainsi que les impacts sur les professionnelles
- Ne reconnaît pas la mauvaise gestion des ressources humaines
- Ne veut pas rémunérer ses professionnelles en tenant compte de ces facteurs, du professionnalisme, de la pénurie, de l'équité....

M. Legault, vous ne reconnaissez pas

- ➔ La surcharge de travail et les médiocres conditions de travail dans le réseau malgré des années de dénonciations.
- ➔ Vous ne reconnaissez pas la détresse de votre personnel malgré leurs nombreux appels à l'aide et la souffrance manifeste.
- ➔ Vous ne reconnaissez toujours pas que NOTRE réseau de la santé est en péril MALGRÉ les trop nombreuses démissions, l'utilisation des agences privées en constante croissance et la relève qui déserte dans les 5 premières années.
- ➔ Vous ne reconnaissez pas que le réseau est à l'agonie MALGRÉ les preuves tangibles dévoilées par l'actuelle pandémie.

Que vous faut-il de plus? Il est plus qu'évident que le réseau de la santé N'EST PAS UN EMPLOYEUR DE CHOIX. Il est de votre devoir d'assurer à la population un service de santé de qualité, efficace, universel, par des professionnelles qualifiées et compétentes. Seriez-vous à la hauteur du défi? Allez-vous freiner la privatisation de NOTRE réseau, en le rendant attractif?

Mylène Durocher



Dépôt patronal rejeté à l'unanimité

Le gouvernement refuse de reconnaître la surcharge de travail des professionnelles en soins

Tout au long de l'été, l'équipe de la FIQ a présenté ses demandes à la partie patronale et a expliqué les causes de la spirale infernale de la surcharge de travail. En réponse à ces présentations, la partie patronale a déposé une proposition globale les 9 et 11 septembre 2020.

Depuis le début de cette négociation, il y a près d'un an, **le gouvernement se refuse à reconnaître la réalité de la surcharge de travail chez les professionnelles en soins** et la proposition de la partie patronale représente bien cet aveuglement volontaire. **Il reste aussi muet sur l'urgence d'implanter des ratios sécuritaires professionnelles en soins / patient-e-s en CHSLD**, malgré l'ampleur de la crise de la COVID-19 et ne montre **aucune volonté de mettre en place des incitatifs pour le temps complet**. Ce que le gouvernement souhaite, c'est rendre permanentes les mesures coercitives imposées en temps de pandémie.

Les déléguées de la FIQ ont rejeté à l'unanimité ce dépôt insultant en Conseil national extraordinaire de négociation, le 17 septembre, tout en s'engageant à poursuivre les discussions à la table de négociation. Les solutions proposées par la FIQ doivent trouver un écho auprès du gouvernement. Il y a urgence d'agir!

Voici ce que le gouvernement propose comme principales mesures :

Le temps supplémentaire

Le gouvernement cherche à éliminer le recours au temps supplémentaire en rendant presque impossible l'accès au salaire à taux et demi, même en cas de temps supplémentaire obligatoire. Voici les mesures cumulatives que celui-ci cherche à mettre en place :

- Que le taux et demi s'applique uniquement au-delà de la semaine régulière de travail (de 35 à 37,5 h / semaine, selon le titre d'emploi), même en cas de TSO;
- Que les heures effectuées pendant un congé hebdomadaire ne soient pas rémunérées au taux et demi;
- Retirer l'intervalle de 16 h pour un changement de quart;
- Permettre l'étalement des heures sur plus d'une semaine;
- Verser le taux et demi seulement après 12 h de travail continu lors d'une même journée, excluant les pauses et temps de repas, même en cas de TSO.

Il s'agit de mesures non seulement insultantes, mais également irresponsables. Verser le taux et demi après 12 heures de travail revient à systématiser le temps supplémentaire obligatoire, que le gouvernement Legault s'était pourtant engagé à enrayer. Plus rien n'empêchera les employeurs de forcer les professionnelles en soins à travailler 4 heures de plus à chacun de leurs quarts de travail. Retirer l'intervalle de 16 heures pour un changement de quart ouvre la porte à ce qu'une professionnelle en soins soit obligée de travailler 24 heures d'affilée, sans conséquence pour l'employeur.

CHSLD

- Que toutes les salariées qui détiennent un poste en CHSLD puissent rehausser à temps complet leur poste, le tout par arrangement local, très rapidement.

C'est la proposition la plus intéressante de l'offre gouvernementale, particulièrement pour les infirmières auxiliaires. Cependant, le gouvernement refuse d'implanter toute forme d'incitatif au temps complet et reste muet quant au grave problème de surcharge de travail qui règne dans le réseau des CHSLD. Sans mesure d'attraction, comme la prime de 8 % pour celles travaillant en CHSLD ou la prime de 12 % pour les détentrices de postes à temps complet convertible en journée chômage proposées par la FIQ, et sans plan d'action pour contrer la surcharge de travail, comme l'implantation de ratios sécuritaires professionnelles en soins/patient-e-s en CHSLD, il y a fort à parier que la mise en place de cette mesure restera un coup d'épée dans l'eau.

Primes majorées

- Actuellement, il faut **être disponible** 16 quarts sur 28 pour avoir accès à l'application des primes majorées. Dans sa proposition, le gouvernement souhaite modifier ce critère en indiquant qu'il faut **travailler** 20 quarts sur 28, dans les secteurs ou quarts de travail visés, pour s'en prévaloir.

Monnayer les congés

- Possibilité de monnayer à taux simple certains congés, après autorisation de l'employeur.

Si l'option de monnayer des congés peut être intéressante, il est primordial que le gouvernement s'engage à ce que les professionnelles puissent d'abord se prévaloir de leurs congés.

Reconnaissance de la scolarité

- La partie patronale estime qu'elle n'a pas à reconnaître salarialement une exigence de base au poste obtenu par une salariée. Elle propose de limiter la reconnaissance de la formation additionnelle requise à la suite d'un diplôme universitaire de 1^{er} cycle. Toutefois, cette reconnaissance permettrait de déplaçonner l'échelle salariale si un diplôme de 2^e ou 3^e cycle universitaire était obtenu;
- Annuler la reconnaissance du baccalauréat par cumul de certificats pour l'infirmière clinicienne et la conseillère en soins infirmiers.

Il s'agit d'un recul inacceptable pour les professionnelles en soins.

Mentorat et transfert d'expertise

- Dédoubler le poste d'une salariée qui quitte son poste à l'urgence afin qu'elle transmette son expertise à la nouvelle salariée.

La mesure est intéressante, mais rien dans la convention collective actuelle n'empêche l'employeur de le faire. D'ailleurs, pourquoi proposer cette mesure seulement pour l'urgence?

Titularisation

- La titularisation serait rehaussée à 12/28, plutôt que 8/28, pour tous les postes partout au Québec;
- Les salariées qui suivent une formation à temps complet seraient exclues de cette forme de titularisation.

Il s'agit de faire en sorte que la salariée ait un minimum de 12 quarts de travail assurés et prévus à l'horaire par cycle de 28 jours (le reste étant habituellement comblé par la disponibilité exprimée par la salariée). Cela aurait pour effet pratique d'abolir les postes 8/28, mieux connus comme des postes 4/14.

En plus de présenter ses mesures, la partie patronale a réagi à certaines des 22 demandes de la FIQ, en y ajoutant une contre-proposition. Voici la réaction du gouvernement :

- 1** **Rendre le temps complet attractif en instaurant une prime de 12 % convertible en journée chômée** 
 - 2** **Harmoniser les heures de la semaine de travail à 37,5 heures pour toutes** 
 - 3** **Déployer les ratios sécuritaires professionnelles en soins/patient-e-s au cours de la durée de la convention collective dans les CHSLD** 
 - 4** **Appliquer l'article 19 de la convention collective nationale concernant la rémunération en temps supplémentaire à toutes les professionnelles en soins** 
 - 5** **Créer le titre d'emploi d'assistante du supérieur immédiat-perfusionniste clinique** 

Le gouvernement propose la création d'une prime de 5 % pour les perfusionnistes cliniques qui assument la formation et la supervision d'un minimum de 4 perfusionnistes. La création d'un nouveau titre d'emploi aurait quant à elle permis une augmentation de salaire à hauteur de 10 %. Cette augmentation aurait été cotisable au régime de retraite, contrairement à la prime.
 - 6** **Créer les titres d'emploi d'assistante-infirmière-chef en dispensaire, d'infirmière clinicienne en dispensaire et d'infirmière clinicienne en dispensaire assistante-infirmière-chef** 
 - 7** **Simplifier la notion de cycle de rotation** 

Le gouvernement propose que la période de référence pour la prime de rotation soit de 4 mois. Si entre 50 et 70 % des quarts sont effectués sur des quarts d'inconvénients, la salariée à TC aura une prime de 300 \$, ou au prorata pour une salariée à temps plein. Rien dans cette mesure ne garantit que la prime sera plus facilement applicable qu'actuellement.
 - 8** **Ajuster à la hausse la rémunération des candidates à l'exercice des professions infirmière et infirmière auxiliaire et candidate infirmière praticienne spécialisée** 

Le gouvernement souhaite permettre la rétroactivité salariale seulement pour la CIPS à sa date d'examen, mais refuse pour les autres titres d'emplois.
 - 9** **Instaurer des mécanismes de prévention en santé et sécurité du travail** 
 - 10** **Instaurer des mécanismes de prévention pour les régions éloignées** 
 - 11** **Assurer la santé et la sécurité des salariées lors d'écllosion d'infections en milieu de soins** 
 - 12** **Que la cotisation à l'association ou l'ordre professionnel soit payée par l'employeur** 
 - 13** **Doubler la contribution à l'assurance collective de l'employeur et ajuster le montant de 7,31 M\$ disponible pour la FIQ en fonction du nombre de membres** 

Le gouvernement propose de mettre fin à la lettre d'entente administrative portant sur les assurances collectives et de doubler la contribution de la partie patronale à l'assurance collective directement dans la convention collective. Le 7,31 M\$ n'est donc pas reconduit.
 - 14** **Reconnaître automatiquement le baccalauréat pour les infirmières (lettre d'entente n° 3) et reconnaître les formations qu'elles soient requises ou non** 
-  Demande rejetée par la partie patronale  Contre-proposition de la partie patronale  Demande acceptée par la partie patronale

15 Valoriser la profession d'infirmière praticienne spécialisée (IPS), notamment revoir la valeur de l'emploi de l'IPS, payer la formation continue et implanter un comité local de vigie de la pratique des IPS

Le gouvernement propose de réserver 0,03 % du montant prévu pour la formation continue pour les IPS, ce qui n'est pas un ajout d'argent neuf. Le gouvernement souhaite aussi instaurer une semaine de travail régulière de 40 heures, ce qui crée une iniquité avec les autres titres d'emplois.



16 Doubler la prime de fin de semaine



17 Payer la prime de soir dès 14 h pour les professionnelles en soins qui font des quarts de 12 heures



18 Instaurer une nouvelle prime de 8 % pour les professionnelles en soins qui travaillent en soins de longue durée ou auprès de clientèle présentant des troubles graves de comportement (TGC)



La partie patronale propose de reconduire les primes CHSLD et TCG telles que nous les connaissons actuellement jusqu'au 30 mars 2023.

19 Uniformiser la prime d'orientation ou de formation à 5 %



20 Élargir la prime de soins critiques et la prime spécifique de soins critiques



Le gouvernement accepte d'accorder la prime de soins critiques (et la prime de soins critiques majorée) à la salariée qui assure le transport d'évacuations aéromédicales, mais refuse de l'accorder à celles qui travaillent au centre anti-poison, en électrophysiologie ou sur les unités de soins obstétricaux.

21 Revoir les modalités de prise du congé pour décès à l'article 27 de la convention collective



Le gouvernement offre deux jours de congé pour le décès de l'enfant du conjoint, ce qui est en conformité avec la loi. Il permettrait que le point de départ d'un congé pour décès soit le jour ou le lendemain du décès, mais les jours de congé ne pourraient pas être pris séparément entre le jour du décès et les funérailles.

22 Créer un comité interronde sur l'actualisation de la convention collective



Le gouvernement accepte le principe énoncé par la FIQ, soit de discuter de l'actualisation de la convention collective en comité interronde. Il propose toutefois d'aborder certains sujets directement à la table.

Dès le lendemain du rejet de ce dépôt méprisant par les déléguées, l'équipe de négociation a transmis une réponse cinglante aux représentants du Conseil de trésor : cette offre sectorielle est refusée!

La FIQ espère poursuivre rapidement les discussions sur les mesures phares qu'elle propose pour améliorer rapidement les conditions de travail des membres, qui sont tout simplement insoutenables. Tout au long du processus, la FIQ continuera de marteler ses deux priorités de négociation :

- De la santé et de la sécurité à tous les niveaux du réseau : une condition incontournable pour les professionnelles en soins
- Attraction - rétention : obtenir des conditions gagnantes pour les professionnelles en soins

La nouvelle campagne publicitaire de la FIQ se déploie sur des panneaux d'affichage partout au Québec. Surveillez-les près de chez vous!

« Une série d'actions est prévue au cours des prochaines semaines afin de lancer un message fort au gouvernement. Après l'agonie, c'est la mort. Il faut mettre en place les solutions de celles qui sont aux premières loges, les professionnelles en soins. »

- Nancy Bédard, présidente de la FIQ

**LES SOINS DE SANTÉ
SONT À L'AGONIE.
NOUS SOMMES LA SOLUTION.**

fiq

www.fiq.qc.ca | 1 877 634 6343 | 514 873 6343 | 514 873 6343

**INFO
NÉGO**

Pour lire tous les numéros du bulletin Info-Négo et pour tout savoir sur la négociation nationale, visitez le fiqsante.qc.ca/nego2020



Réponses du Quiz

1. Toutes les 75 000 membres de la FiQ à travers le Québec payent le même taux de cotisation syndicale?

FAUX

FiQ = Fédération Interprofessionnelle du Québec. Une fédération c'est un regroupement d'associations diverses. À la FiQ, c'est le regroupement de 32 syndicats, dont le nôtre, le SPSS du CHUM. Nous sommes des syndicats indépendants, avec nos propres statuts et règlements, notre fonctionnement particulier, un taux de cotisation syndicale et ses modalités propres à chacun, un budget distinct ... Et tout ceci est voté par l'Assemblée Générale. Au SPSS du CHUM, la cotisation syndicale est établie à 1.7% du salaire de base, sans considérer le Temps Supplémentaire. Un des plus bas taux de la Fédération.

2. Les cotisations syndicales prélevées sur nos paies sont versées directement à la FiQ?

FAUX

Les cotisations sont versées mensuellement au SPSS. Par la suite, le SPSS paie sa quote-part à la FiQ, en fonction du nombre de membres. La quote-part est basée selon le salaire moyen de l'échelle salariale, par regroupement de titre d'emploi.

3. La FiQ répond aux membres et intervient auprès des employeurs?

FAUX

C'est le comité exécutif (les élus du syndicat) qui répond à SES membres et intervient auprès de son employeur. L'employeur est représenté par des agents relation de travail (et non les chefs de service). Les agents de l'employeur ont une formation en droit ou en relation de travail. Pour nous aider dans nos interventions, la FiQ offre les services de conseillères en relation de travail aux équipes locales.

4. Nous avons 2 conventions collectives?

VRAI

Nous avons une Convention Collective Nationale, négociée par la FiQ, ayant pour vis-à-vis le gouvernement et une Convention Collective Locale, négociée par le SPSS ayant pour vis-à-vis le CHUM.

5. Une convention collective = contrat de travail?

VRAI

En comparant les 2 définitions, nous pouvons conclure que oui une convention collective = un contrat de travail.

Le contrat de travail est celui par lequel une personne, le salarié, s'oblige, pour un temps limité et moyennant rémunération, à effectuer un travail sous la direction ou le contrôle d'une autre personne; l'employeur. ①

«convention collective» : une entente écrite relative aux conditions de travail conclue entre une ou plusieurs associations accréditées et un ou plusieurs employeurs ou association d'employeurs. ②

6. Nous sommes sans contrat de travail depuis le 1^{er} avril 2020?

VRAI

La dernière convention collective se terminait le 31 mars 2020.

7. La Négociation est débutée depuis octobre 2019?

VRAI

Selon la **LOI SUR LE RÉGIME DE NÉGOCIATION DES CONVENTIONS COLLECTIVES DANS LES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC**, les syndicats doivent déposer leurs demandes 150 jours avant la fin de la convention collective.

8. La FiQ et l'APTS ont créé une alliance pour la présente Négociation?

VRAI

La Négociation est divisée en 2 volets :

- Le volet sectoriel (seulement la FiQ vis-à-vis le gouvernement) pour négocier nos conditions de travail.
- Le volet intersectoriel (l'Alliance FiQ/APTS vis-à-vis le gouvernement) pour y négocier nos salaires, la retraite, les droits parentaux et les disparités régionales (qui concernent surtout le Grand-Nord du Qc).

9. Une convention collective ne peut déroger des normes et lois encadrant le travail?

VRAI

Il y a plusieurs lois et normes encadrant le travail que les conventions collectives ne peuvent transgresser telles que la Loi des normes du travail, la Loi sur la santé et la sécurité du travail et la Loi sur les accidents du travail, maladies professionnelles et le Code du Travail...

En effet, une convention collective ne peut contenir de dispositions contraires à l'ordre public ou prohibées par la loi. Par exemple, une condition de travail inférieure à celles prévues à la Loi sur les normes du travail serait considérée comme inapplicable, car les normes du travail prévues à cette loi sont d'ordre public [art. 62 du Code du travail et art. 93 et 94 de la Loi sur les normes du travail]. Une disposition d'une convention collective ne pourrait non plus présenter de conditions de travail distinctes pour certaines catégories de personnes en raison de leur sexe, de leur langue, de leur orientation sexuelle, de leur origine ethnique ou de leur religion, lesquelles seraient discriminatoires et contraires à la Charte des droits et libertés de la personne^①

Il y a aussi les règles de droit civil édictées par le Code civil du Québec qui s'appliquent. Ainsi, pour les matières où la convention collective est muette, les droits et obligations du droit civil pourront s'imposer aux parties. Par exemple, même si une convention collective ne traite pas de l'obligation de loyauté et de discrétion du salarié envers son employeur, celle-ci subsistera malgré le régime collectif de négociation des conditions de travail. ^①



Suite des réponses page suivante.

10. Le réseau de la santé et services sociaux représente près de la moitié du secteur public au Québec?

VRAI

Les négociations collectives des secteurs public et parapublic touchent près de 550 500 syndiqués répartis selon les secteurs suivants : ^③

Fonction publique : 58 500 personnes
Santé et services sociaux : 260 000 personnes
Collèges : 32 000 personnes
Commissions scolaires : 195 000 personnes

- ① référence : Réseau juridique du Québec
- ② référence : le code du travail
- ③ référence : secrétariat du conseil du trésor

Faits divers



La MRC de PONTIAC demande au gouvernement du Québec une augmentation de salaire des infirmières.

Voici un extrait de l'article de Allyson Beauregard du journal de Pontiac :

MRC PONTIAC – Le Conseil des maires de la MRC de Pontiac s'est réuni à la salle de réunion de Campbell's Bay, le 16 septembre, pour sa deuxième réunion publique depuis le début de la pandémie de COVID.

Le Conseil a demandé au gouvernement provincial de mettre en place immédiatement un projet pilote dans le Pontiac pour égaliser les salaires des infirmières à ceux de l'Ontario. « Nous pouvons travailler sur des mesures d'incitation, mais ce qui parle le plus fort, c'est l'égalisation des salaires », a déclaré la directrice Jane Toller, faisant remarquer que les cinq infirmières qui terminent actuellement leur formation à l'hôpital communautaire de Pontiac ont déjà accepté des emplois en Ontario.

**Même les maires comprennent qu'il y a un problème.
Si ça pousse de partout, notre gouvernement va peut-être se réveiller!**

Voici les gagnantes de cartes cadeaux offertes pour la journée des droits des femmes et de la fête des professionnelles en soins 2020.

100\$ Way Spa

Marie-Elvire Balmir



Gracieuseté de :



Resto chez le Balthazar

- Boualem Mazouz = 50\$
- Kumail El-Rhazzali = 50\$
- Tolga Aras = 50\$
- Galina Meschinschi = 50 \$
- Danielle Gagnon = 100\$
- Marie-Chantal Duga = 100\$



50\$ Métro l'épicerie

- Famate Faustin
- Édith Njuitchou
- Jocelyne Lusamba
- Julie Patenaude
- Youssef El Orche
- Lisa Bellefeuille
- Nidia Consuelo Solano
- Samira Aderrab
- France Tétreault
- Fatma-Zohra Melouane
- Marly Moise
- Lyne Durocher



50 \$ Pétro-Canada

- India Bossé
- Hélène Masson
- Zahra Sarsah
- Juliette Montas
- Carole Fortin

Paire de billet au cinéma

- Lilian Rosa Mendoza
- Charles Gagnon
- Virigine Bertrand
- Koita Hawa



25\$ Canadian Tire

- Clody Charbonneau
- Caroline Racine

25\$ Jean Coutu

- Carolina Seidy
- Rodica Samatiuc

25\$ Simons

- Besim Hedzic
- Magella Jean-Pierre

25\$ Resto le Shaker

- Line Plante
- Laurence Landasi

25\$ SAQ

- Maimouna Toure
- Catherine Bonin
- Nathalie Jean
- Anne-Claire Gaunand
- Béatrice Pungu
- Annie Joukhajian



25\$ Ultramar

- Johnny Tremblay
- Alicia Di-Man Ma
- Catherine De Ravinel
- Marie Fernande Ferrus



Un rappel de votre responsable invalidité/CNESST au SPSS CHUM FIQ

Par Marie-Matilde Adam Charles

Si vous estimez avoir contracté la COVID-19 au travail, vous devriez:

1) Demander à votre médecin de compléter un certificat médical CNESST.

2) Aviser le bureau de santé et leur acheminer le certificat médical.

3) Remplir la déclaration du travailleur sur le site de la CNESST. Vous avez un délai de 6 mois à compter de la date où vous avez contracté la COVID-19 (apparition des symptômes).

Si vous avez des questions ou des séquelles liées à la COVID-19, veuillez communiquer avec Mme Adam Charles au poste 15009.

*site CNESST :

<https://www.csst.qc.ca/formulaires/pages/1939.aspx>

L'anti-fête de la CAQ

Pour souligner les 2 ans de la CAQ au pouvoir , votre exécutif était présent lors du dépôt d'un gâteau et de cadeaux devant le bureau de M. Legault .

Une belle manière de lui démontrer ce qu'on pense de ses **mesures** qui nous a été présentées le 17 septembre 2020.



Saviez-vous que....

Le droit de vote

Le droit de vote est accordé lors de nos assemblées générales présentes et virtuelles pour ceux et celles qui ont signé la carte d'adhésion du SPSS du CHUM FIQ.

Le syndicat est une longue et riche histoire. Les travailleurs(euses) en unissant leurs forces ont obtenu beaucoup d'avantages importants. En signant votre carte d'adhésion, vous signifiez votre appui entre autres:

- Vous aurez le droit de voter aux élections syndicales.
- Vous aurez votre mot à dire lorsque votre équipe de négociation négocie votre convention collective.
- Vous pourrez militer pour améliorer le domaine de la santé.
- Prendre part aux décisions essentielles qui sont prises au sujet des finances et aux cotisations syndicales.

Votre syndicat se bat contre l'injustice, décisions arbitraires, l'inégalité et le favoritisme. C'est ainsi la meilleur façon de se faire respecter au travail!

Si vous avez un doute que ce n'est pas fait. Envoyez-nous un courriel au spss.chum@ssss.gouv.qc.ca

Nancy Métivier
Secrétaire au SPSS CHUM FIQ



Important - Important - Important

Vous avez démissionné et changé d'adresse ou de coordonnées? Veuillez nous en aviser !



Lorsqu'une entente d'augmentation salariale entre le gouvernement et votre syndicat sera conclue, il y aura probablement une rétroaction à partir de la date que la convention collective nationale a échu jusqu'à la signature de la nouvelle. Il sera donc important de mettre vos informations à jours pour ne pas passer à côté d'un montant qui vous est dû!

Alors avisez-nous au spss.chum@ssss.gouv.qc.ca

Karina Therrien
4e V-p infirmière auxiliaire
Mandat mobilisation et communication

**LES SOINS DE SANTÉ
SONT À L'AGONIE.
NOUS SOMMES LA SOLUTION.**